

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2026

Le 24 juin de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 18 juin 2026 et au nombre prescrit par la loi, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MÉPIEU, sous la présidence de **M. Olivier BONNARD, Maire**.

Etaient présents : Olivier **BONNARD**, Séverine **POËTE**, Jean-Claude **GENGLER**, Ghislaine **POZZOBON**, Ludovic **CHENEVAL**, Christel **ARNAUD**, Rémi **ARNAUD**, Marie-Alice **AUDEBRAM**, Séverine **BONINCHI**, Gilles **GAUTIER**, René **GIPPET**, Philippe **GIROUD**, Patrick **GROS**, Arc'Hantaël **KERVERN** (arrivée à 18h56), Isabelle **MAYEN**, Philippe **PERNOT**;

Etaient excusées : Marie **GINET** (proc. à Ludovic CHENEVAL) et Ingrid **ROLANDO** ;

Était absent : Pierre **DE SMEDT**.

Séverine **POËTE** est désignée secrétaire de séance.

2026.07.01. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2026

N'ayant appelé aucune observation ou demande de modification, le procès-verbal de la séance du 4 juin 2026 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29/06/2026

2026.07.02. Commande publique : Attribution du marché de travaux de réfection de la surface de jeux du terrain synthétique de football

Le Conseil municipal a examiné le rapport d'analyse des offres relatif à la consultation lancée en procédure adaptée pour les travaux de réfection de la surface de jeux du terrain synthétique de football. Deux soumissionnaires ont déposé leur offre. Après une phase de négociation, ces 2 soumissionnaires ont redéposé une offre corrigée. A l'issue du processus, l'offre jugée comme étant la mieux-disante est l'offre variante n° 2 proposée par le groupement Fieldturf Tarkett – Parcs & Sports pour un montant total hors taxes de 478 491.95 €.

Sur la base de ce rapport, M. le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer quant à l'attribution de ce maché. Le marché de travaux de réfection de la surface de jeux du terrain synthétique de football est attribué au groupement d'entreprises Fieldturf Tarkett – Parcs & Sports pour un montant de 478 491.95 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29/06/2026

2026.07.03. Urbanisme : Délégation de signature à un membre du Conseil Municipal lorsque l'intérêt du Maire est personnellement mis en jeu en matière d'autorisation d'occupation et d'utilisation du sol

M. le Maire explique demande que soit déléguée à Madame Séverine POËTE, première adjointe, la faculté de signer des demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol lorsque son intérêt est personnellement mis en jeu.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29/06/2026

Arrivée d'Arc'Hantaël KERVERN à 18h56

2026.07.04. Personnel : Création d'un emploi permanent d'animateur territorial à temps complet

La structuration du service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire nécessite la présence d'un responsable sur site et la collectivité souhaite confier cette mission à un professionnel de l'animation. Le grade de la fonction publique territoriale correspondant aux qualifications recherchées est celui d'animateur.

L'assemblée délibérante ayant compétence pour créer, supprimer et modifier les emplois communaux, le Conseil examine l'opportunité de cette création d'emploi permanent à temps complet au grade d'animateur territorial en vue d'occuper les fonctions de responsable du pôle scolaire.

Adopté à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29/06/2026

Compte-rendu des délégations du Conseil au Maire

Conformément à la délibération du 30 mars 2026, M. le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal :

Décision n° 17-2026

Objet : Mise à disposition de terrains communaux

Montant : gratuite

Durée : mandat en cours

Décision n° 18-2026

Objet : Mise à disposition de terrains communaux

Montant : gratuite

Durée : mandat en cours

Décision n° 19-2026

Objet : Signature d'un avenant avec la SAS Vaganay pour le marché de travaux de Charpente/Couverture/Zinguerie de réhabilitation de l'ancienne cure de Mépieu

Montant de l'avenant : + 6 301.16 € HT

Nouveau montant du marché : 64 068.26 € HT

Décision n° 20-2026

Objet : Signature des actes d'engagement avec les entreprises attributaires des marchés de travaux de réfection de voirie des rues du Devin et de Pénelon et d'éclairage public des rues du Devin, de Pénelon, du Bois de Solière et de Pusignieu

Bénéficiaires et montants :

- lot 1 – Réfection de voirie Rue de Pénelon - GME solidaire SPIE Batignolles TP AURA/BORDEL TP/SPIE Batignolles Mallet - 339 515.60 € HT pour la tranche ferme et 50 092.50 € HT pour la tranche optionnelle - Total : 389 608.10 € HT ;
- lot 2 – Réfection de voirie Rue du Devin - GME solidaire SPIE Batignolles TP AURA/BORDEL TP/SPIE Batignolles Mallet - 228 686.90 € HT ;
- lot 3 – Eclairage public Rues de Pénelon, du Devin et du Bois de Solière - SERPOLLET Dauphiné Agence Nord Isère - 173 673.17 € HT pour la tranche ferme et 4 943.50 € HT pour la tranche optionnelle - Total : 178 616.67 € HT ;
- lot 4 – Eclairage public Rue de Pusignieu - SERPOLLET Dauphiné Agence Nord Isère - 63 398.51 € HT ;

Décision n° 21-2026

Objet : Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie avec la SAS Alticara

Montant de l'avenant : + 11 251.58 € HT

Nouveau montant du marché : 43 129.58 € HT

Décision n° 22-2026

Objet : Entretien annuel des systèmes de ventilation des bâtiments communaux avec Ventil Isère

Montant : 9 726.55 € HT

Décision n° 23-2026

Objet : Contrat de partenariat avec ADVANCE EMPLOI pour le recrutement sur missions temporaires

Montant : coefficient 2 (délégation) + 1.95 (gestion) si salaire = SMIC horaire
coefficient 2.05 (délégation) + 2 (gestion) si salaire > SMIC horaire

- DIA

DIA0381392610009 - AC 232 & 233

Décision : Non préemption

DIA0381392610010 – AB 582

Décision : Non préemption

DIA0381392610011 – AB 745-749-742-743-744

Décision : Non préemption

- Concessions

Cimetière Creys – Carré 7 – place n° 4

Questions diverses

Les travaux d'enfouissement en cours qui arrivent à terme fin juillet à Faverges et reprendront en septembre à Pusignieu.

Les travaux de requalification des espaces extérieurs de Creys et Faverges qui viennent de débuter. Les interventions dans le groupe scolaire et la cour de la garderie auront principalement lieu pendant les vacances

d'été. Le parvis et les abords du restaurant scolaire seront traités en septembre et octobre. Les travaux de Faverges commenceront en août pour s'achever fin octobre.

Les travaux entrepris par la régie des eaux à Malville seront interrompus au mois d'août et n'auront pas d'impact sur la course de caisses à savon.

M. René GIPPET présente le CTBRD : comité de territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Cette association apolitique et asyndicale œuvre en partenariat avec la communauté de communes dans le cadre du développement de la stratégie alimentaire et agricole de cette dernière. Le CTBRD est constitué de plusieurs commissions de travail : foncier, eau, finances et subventions. Il émet des avis techniques qu'il rend à la CCBD ainsi que des propositions (exemple de la protection sanitaire à mettre en place contre des maladies).

M. le Maire expose la demande de la CCBD de pouvoir constituer un comité technique autour des projets liés à la compétence de GEMAPI sur le secteur de Chognes. M. René GIPPET sera représentant titulaire et M. Philippe GIROUD suppléant.

Développement de l'ambroisie : la mairie et les habitants doivent adopter une attitude de grande vigilance en arrachant systématiquement les plans qui se développent à proximité des habitations.

Mise à jour du PCS (plan communal de sauvegarde) : 1^{ère} restitution du travail en cours prévue lors de la séance du Conseil municipal du 7 juillet.

3 associations ont tenu leur assemblée générale dernièrement : Petit Dragon connaît une baisse de son nombre d'adhérents qui ne permet plus à l'association d'organiser des manifestations, faute de bénévoles. La gym et l'ESNI se portent bien avec respectivement une centaine et plus de 200 adhérents.

Edition 2026 de la fête de la Musique : Environ 3 000 spectateurs comptabilisés et des retours positifs du public quant à la programmation.

Conseil d'école du 3^{ème} trimestre : suite au départ en retraite de M. Benabent, Mme Stéphanie Falcoz ; nouvelle arrivée, prendra la direction de l'école. A la rentrée, les effectifs seront répartis comme suit : 25 PS/MS, 24 MS/GS, 2 classes de 22 CP/CE2, CE1/CM1 et CM1/CM2.

Agenda :

- 07/07 : séance du Conseil Municipal
- 15/08 : Ciné plein air
- 30/08 : course de caisses à savon

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire ferme la séance à 20h10.

**Le Maire,
Olivier BONNARD**

**La secrétaire de séance,
Séverine POËTE**